

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 07h30, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, maire.

PRESENTS : D. RICHARD – M. ALLEGRE – JL. BENIS - M. BERNARD - J. BRUN – O. COPPEL – C. CURTET – T. LE FORESTIER - D. LIEUTAUD - I. LORDEY – D. METZGER
JC. MICHAUD

EXCUSES :

ABSENTS : N. DEUIL – F. DIAZ – E. LEGRAND - P. COILLARD

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Marie BERNARD

Approbation du PV du Conseil municipal du 27 mars 2018

11 voix pour, 1 abstention

Monsieur le Maire explique que ce conseil municipal est exceptionnel, qu'il ne concerne qu'un sujet, la désignation de nouveaux mandataires pour représenter la commune à la SEML Les Mousses suite à la démission de membres de l'équipe municipale. Il remercie les personnes du public qui ont fait l'effort de se déplacer à une heure si matinale.

Monsieur Michaud fait remarque que la CAO (commission d'appel d'offre) n'a pas été convoquée pour les travaux de la salle polyvalente, alors que le montant total des travaux se chiffre à 2 millions d'euros. Il reconnaît que cela a été fait dans la légalité mais il reproche le manque de démocratie et de transparence.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas à recevoir de leçons de démocratie.

Madame Curtet ajoute que tout a été fait dans la légalité, les montants des marchés étant en dessous des seuils auxquels on doit convoquer une CAO.

Informations données aux conseillers municipaux sur les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu d'une délégation d'attribution

Le Conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Néanmoins, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions. L'exercice de cette délégation se fait sous le contrôle de l'assemblée délibérante (article L.2122-21 du CGCT), de ce fait, Le conseil municipal réuni le 30 mars 2014 a chargé le maire en exercice, d'exercer en son nom certaines attributions (DEL 16/300314).

Monsieur le Maire, David RICHARD informe le Conseil municipal de l'usage fait de cette délégation et des décisions prises du au 20 février au 20 mars 2018.

- ✓ 29/03/2018 : notifications des marchés pour la réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Saint-Paul de Varces :
 - Lot 1 – voiries et réseaux divers - espaces verts : Converso (Vif) pour 164 902.42 € HT
 - Lot 2 – démolition, terrassement, gros œuvre, enduits : SEBB Maçonnerie et béton armé (Saint-Martin d'Hères) pour 449 000 € HT
 - Lot 4 – isolation extérieure, bardages zinc et stratifié compact : CMI Jannon (Saint-Gervais) pour 87 400.00 € HT
 - Lot 6 – cloisons, doublages, faux plafonds, peinture, nettoyage : Laye Plâtrerie (Domène) pour 185 000.00 € HT
 - Lot 8 – sol carrelage, sol souple, faïence : Sogreca carrelage (Saint Martin d'Hères) pour 56 164.62 € HT
 - Lot 11 – électricité, courants fort et courants faibles : SNEF (Moirans) pour 113 917.56 € HT

- ✓ 10/04/2018 : avenant au contrat de prêt relais à taux fixe d'un montant total de 300 000€ auprès de la caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes-CERA pour l'attente d'encaissement de la vente de locaux commerciaux ; prolongation de la durée du contrat de 12 mois

- ✓ 11/04/2018 : notifications des marchés pour la réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Saint-Paul de Varces :
 - Lot 7 – menuiseries intérieures, mobilier et agencement : SARL L'art du Bois (Echirolles) pour 161 826.73 € HT
 - Lot 3 – renfort de la charpente métallique, couverture, étanchéité : Acem (Saint-Martin d'Hères) pour 110 821.24 € HT

- ✓ 27/04/2018 : contrat de cession du concert de la fête de la musique du 15 juin avec l'association SPASME pour 1300€

- ✓ 18/05/2018 : déclaration d'une manifestation sportive pour la course en allure libre du 27 mai avec l'association Leucémie Espoir Julien 38

- ✓ 24/05/2018 : contrat compte clients de proximité, société la Poste, aucun frais de contrat, pour l'achat des gammes de timbres courants, carnet courants et blocs de timbre, affranchissement au guichet, gamme de prêts à poster, de prêts à poster internationaux, gamme des prêts à recommandé suivi, gamme stickers export, gamme des prêts à expédier et services prépayés chronopost, gamme colissimo emballages, gamme des emballages à affranchir, gamme des timbres pré-oblitérés et prêts à déposer pour destineo esprit libre, postréponse reverso, gamme imprimé publicitaire

Ordre du jour

➤ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

– ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DESIGNATION DES MANDATAIRES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEML LES MOUSSES

➤ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1) ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES MANDATAIRES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEML LES MOUSSES

Monsieur le Maire, David RICHARD explique que suite à la démission de deux conseillers municipaux qui avaient été désignés mandataires représentant la collectivité au conseil d'administration de la SEML les MousseS, il convient de désigner deux nouveaux mandataires parmi le conseil municipal, les autres mandataires continuant leur mandat.

Monsieur le Maire propose les candidatures des conseillers suivants :

M. Denis METZGER

Mme Danièle LIEUTAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°40/220414 du 22 avril 2014 désignant les mandataires représentant la collectivité au conseil d'administration de la SEML Les MousseS,

Considérant la démission de Monsieur Arnaud COMBA en date du 30 janvier 2018 et celle de Monsieur Didier ARNAUD en date du 7 avril 2018

Considérant les candidatures de M. METZGER et de Mme LIEUTAUD

Sur le rapport de Monsieur le Maire, David RICHARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- Désigne comme mandataires représentant la collectivité au conseil d'administration de la SEML Les MousseS les conseillers suivants :

M. Denis METZGER

Mme Danièle LIEUTAUD

Questions des Conseillers municipaux

Monsieur Michaud tient à informer le conseil municipal qu'il a déposé une lettre lundi soir 28 mai dans laquelle l'opposition demande de revoter certaines délibérations liées au budget. Il explique que le délai de recours n'était pas dépassé.

La séance est levée à 07h40.